Image not found or type unknown

Calcul des frais de succession sur 'petit' patrimoine

Par **aLain2607**, le **15/03/2014** à **18:42**

Bonjour,
Mon père est décédé le mois dernier. Ma mère et moi sommes allé cher le notaire pour les frais de succession.
Ma mère et mon père était marié en 'communauté' de biens, nous sommes 4 enfants.
Leur appartement est évalué à 80000€ et mon père avait environ 1000€ sur son compte.
Le notaire a évalué les frais de succession à environ 2500€. Comme explication, on a eu juste droit à un gribouillage au crayon à papier sur une feuille qu'il a gardé. Pour 'commencer ses 'écritures', il nous a demandé 200€. Bref, en utilisant un simulateur (http://www.leblogpatrimoine.com/simulateurs/simulateur-calcul-droits-de-succession-et-determination-des-heritiers.html), je n'arrive pas à retrouver le montant des frais de succession qu'il a évalué.
Ne connaissant rien en droit notarial, est ce que quelqu'un pourrait m'expliquer comment cela fonctionne?
Merci d'avance,
aLr

Par **aLain2607**, le **16/03/2014** à **22:01**

Bonjour,
Je me suis renseigné sur le net:
- exonération de frais en mari et femme (car marié)
- abattement de 100000€ (le notaire ne nous en a pas parlé...);
je continue à chercher...
aLr

Par **aLain2607**, le **17/03/2014** à **22:14**

Toujours dans mes recherches: je viens de comprendre à quoi correspondent ces 2500€ : je crois que ce sont les droits de mutations!!! Je vais maintenant me renseigner pour savoir comment on les calcule.
J'approche du but...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés